

LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA VOL. 17 N°4 AOÛT 2016



Photo: Benoit Randall

Deux événements
à venir
au
Centre d'art
de Kamouraska
Voir en page 9

CENTRE DE RÉNOVATION

CAMILLE DUMAIS



1005, Lévesque, Saint-Pascal 492-2347

www.camilledumais.com

- ▶ Portes et fenêtres
- ▶ Matériaux de construction
- ▶ Service de décoration
- ▶ Poêles et foyers
- ▶ Outillage à bois



Blanchet, St-Hilaire & Rivard
PHARMACIENS

Membre affilié



Heures d'ouverture

555, rue Taché, Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234 Téléc. : 418 492-6221

Courriel : bsr@familiprix.com

Lundi - Mardi - Mercredi	09 h à 20 h
Jeudi - Vendredi	09 h à 21 h
Samedi	09 h à 17 h
Dimanche	10 h à 13 h

Actualités

Une belle fête nationale du Québec à Kamouraska!

Parfois, quelques photos valent plusieurs mots. C'est pour cette raison que nous vous présentons un petit montage photos de l'événement.



Photos: Benoît Randall

À noter que le méchoui fut un réel succès et nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui ont aidé lors de la soirée. Merci également au **Comité Famille** pour l'organisation de cette fête. **Benoit Randall**

LL Avec vous, là où ça compte TT

MALLETTE

SENCRL
Société de comptables professionnels agréés

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolyne Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca

Fier partenaire des événements d'ici

PROMUTUEL ASSURANCE

PROMUTUEL ASSURANCE.CA

Saint-Pascal * 418 492-2014 La Pocatière * 418 856-4429

LA MARÉE MONTANTE DE KAMOURASKA	Pour nous contacter: Développement de Kamouraska 67, avenue Morel, Kamouraska, QC G0L 1M0 418 492-6523 poste 3 Le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30	Prochaine date de tombée: 15 septembre 2016
Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 400 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.		L'équipe du journal: Montage : Valérie Dumont et Benoit Randall Révision linguistique: Claude Langlais Images libres de droit : Pixabay

Actualités

UN 23^e SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA DE TOUS LES HORIZONS

Du 11 au 17 juillet, le 23e Symposium de peinture du Kamouraska a permis à la population locale, régionale et aux visiteurs d'observer le processus de création de 77 artistes-peintres provenant d'ici et d'ailleurs. Les visiteurs ont profité de l'occasion pour venir admirer les oeuvres et échanger avec leurs créateurs qui ont produit des centaines de toiles durant la semaine, inspirés des beautés de notre territoire.

Le comité organisateur est heureux de constater que les gens avaient un vif intérêt pour les ateliers donnés par les peintres durant la semaine. « *Je suis depuis longtemps attaché à cet événement culturel et je continuerai de l'être pendant encore longtemps. Merci aux peintres invités qui ont contribué à faire du Symposium de peinture un succès. Un énorme merci aux bénévoles présents qui font un travail extraordinaire* », ajoute M. Régnald Gauthier, président d'honneur de la 23^e édition.

Artistes "Coup de cœur du public"

Au cours du Symposium, le public était invité à voter pour leur artiste « Coup de cœur » dans chacun des trois sites. Pour le site de Saint-Germain-de-Kamouraska, les visiteurs ont choisi l'artiste Marie-Chloé Duval-Moreau qui en était à son tout premier symposium. La jeune femme originaire de Saint-Pascal a également remporté le prix émergent offert par la MRC de Kamouraska, en plus de voir trois de ses toiles achetées par des municipalités. Pour le site de Kamouraska, l'artiste choisi a été Danyèle Bélanger, de Saint-Athanase et pour Saint-Denis-De La Bouteillerie, ce fut Micheline Parent de Rivière-du-Loup. Quant au tableau du président d'honneur attribué par tirage au sort parmi les gens ayant acheté des billets au cours du Symposium, l'heureux gagnant est monsieur Jean-Yves Lizotte.

Un Symposium des enfants apprécié

Depuis plusieurs années, un Symposium des enfants est organisé à Saint-Germain-de-Kamouraska. Les enfants inscrits aux différents camps de jour du Kamouraska se font toujours un plaisir d'y prendre part. « *Nous sommes très heureux d'avoir présenté une expérience culturelle unique pour toute la famille. Le retour du Symposium des enfants a été un moment magique et a accueilli cette année un nombre record, déplaçant ce dernier à Saint-Alexandre-de-Kamouraska pour plus d'espace. Les enfants sont très créatifs et inspirants. Cette année, 87 enfants se sont attablés dans la salle communautaire de Saint-Alexandre-de-Kamouraska pour y travailler et y faire éclore de petits chefs-d'œuvre* », de mentionner M. Richard Préfontaine, président du conseil d'administration du Symposium.



L'équipe de Kamouraska
lors du Symposium pour enfants

Nouveau président d'honneur

Comme le veut la tradition, lors de la soirée des présidents, le président d'honneur de l'année suivante est dévoilé. En 2017, le Symposium de peinture du Kamouraska pourra compter sur madame Hélène Charland pour assurer la présidence d'honneur de l'événement. Le Symposium de peinture du Kamouraska a maintenant une page Facebook. Plus d'informations sont également disponibles au www.symposiumdukamouraska.com



Le CA du Symposium de peinture
et les présidents d'honneur



Actualités

Une 2^e édition pour le Parcours Découverte du terroir de Kamouraska

En 2015, la première édition de notre parcours gourmand a été un véritable succès! C'est pour cette raison que nous réitérons l'événement en 2016. Les dates sont les 10 et 11 septembre prochain. À noter que nous offrirons une conférence le samedi en fin d'après-midi. Tous les détails de l'événement vous seront communiqués. Nous espérons vous voir en grand nombre effectuer le parcours et ainsi découvrir l'excellence des produits transformés par des gens d'ici. **Benoit Randall**



Une petite visite au centre d'art pour mon plus grand plaisir!

À la mi-juillet, je me suis rendu au Centre d'art dans l'objectif d'en apprendre davantage sur leurs expositions estivales. En entrant dans cette majestueuse bâtisse, je ne m'étais fixé aucune attente. Après tout, je suis très néophyte dans le domaine de l'art, dans son sens large, je demeure donc très ouvert et peu critique. À ma plus grande surprise, j'ai été fasciné par ma visite. Peut-être que le thème des rencontres photographiques m'a séduit d'emblée; la géographie de la lenteur! Pensez-y. La lenteur en photo... excellent concept pour un artiste, c'est à voir! Et il n'y a pas que ça à visiter. Dans la grande salle, une superbe exposition très ludique et participative est destinée aux jeunes visiteurs. L'artiste nous amène dans son monde imaginaire qu'est l'arrière-pays du petit Nicolas... Cela dit, vous allez passer un très bon moment en visitant le Centre d'art cet été. C'est pour cette raison que j'invite toute la population de Kamouraska, autant ceux qui croient que «l'art ce n'est pas pour eux», que ceux qui ont «visité la bâtisse il y a 10 ans»... car c'est un véritable joyau

de l'art québécois que nous avons, ici, chez nous, à Kamouraska. Une petite communauté avec une institution culturelle compétitive et innovante, il faut l'appuyer en y visitant leurs différentes expositions. Croyez-moi, nous n'avons rien à envier aux grandes villes! Plus génial encore, le Centre d'art innove pour la saison estivale en offrant des visites guidées jusqu'à la fin août!

Merci pour la visite à l'équipe du Centre d'art et bonne visite à vous! **Benoit Randall**



Photo de l'œuvre de Anne-Renée Hotte—*La laisse*

Café·Bistro



De la Fête Nationale à la Fête du Travail

Tous les jours entre 10h-21h

Mai-juin-septembre-octobre

Jeudi au samedi 11h-21h

Dimanche 11h-16h

76, avenue Morel, G0L 1M0 | (418) 308-0739
suivez nous sur: www.facebook.com/CoteEstKamouraska
cote_est@hotmail.fr | www.cote-est-a-kamouraska.com



Plus de 40 artisans du Bas-St-Laurent

76, avenue Morel, G0L 1M0 | (418) 308-0739
info@lefilbleu.ca • www.lefilbleu.ca

Actualités

KAMOURASKA À L'ÉPOQUE DU SEIGNEUR

LOUIS-PASCHAL-ACHILLE TACHÉ

«Kamouraska à l'époque du seigneur Louis-Paschal- Achille Taché» est un projet citoyen qui invitera dès le printemps 2017 les visiteurs et les gens de la région à découvrir «Kamouraska», village et comté à l'époque du seigneur Louis-Paschal-Achille Taché, assassiné le 31 janvier 1839.

Le projet s'articule autour de trois grands thèmes : la famille Taché, le territoire de Kamouraska à l'époque de la Seigneurie de Kamouraska et l'histoire d'un crime qui bouleversa la vie de la Seigneurie de Kamouraska, sujet du livre d'Anne Hébert, et du film de Claude Jutra tiré du roman. L'époque retenue couvre deux décennies : 1830-1850.

2017 sera une année commémorative à plusieurs égards à Kamouraska puisque Sir Étienne-Paschal Taché (1795-1865), arrière-grand-père maternel de Anne Hébert, sera à l'honneur à titre de père fondateur de la confédération qui fête son 150^{ième} anniversaire. En juillet 2017, Kamouraska fêtera le 100^{ième} anniversaire de l'inauguration de l'église rebâtie après l'incendie de 1914.

Le projet «Kamouraska à l'époque du seigneur Louis-Paschal-Achille Taché» voit le jour à l'été 2015, suite à l'idée d'une citoyenne de Kamouraska, idée qui fait son chemin pour se concrétiser en mars 2016 avec une première rencontre du groupe composé des représentants du Centre d'Art, du Musée, du comité de développement et de la Municipalité. Suite à la présentation du projet, bien qu'à priori le travail à accomplir soit de taille, tous sont d'avis que les aspects historiques, culturels, éducatifs, généalogiques sont très rassembleurs et s'adressent à tous, petits et grands, jeunes et moins jeunes.

Le projet est alors présenté à la Municipalité qui nous confirme son appui dans la poursuite de notre démarche. Les représentants des autres comités citoyens de Kamouraska sont alors rencontrés. Ils répondent tous positivement et avec enthousiasme. Chacun choisira une activité ou un événement de son choix en relation avec l'un des trois grands thèmes du projet.

Actuellement, nous sommes en train de préparer le dossier détaillé des besoins en termes de ressources humaines et financières pour chaque activité ou événement proposés, dossier qui nous permettra de déposer d'éventuelles demandes de subventions auprès des instances concernées.

Il serait trop long de vous énumérer les activités et événements proposés par chaque organisme ou comité mais je promets de

vous en dire plus long lors de la prochaine édition de la Marée Montante. Par contre, je peux déjà vous dire que l'originalité est au rendez-vous.

J'espère avoir piqué votre curiosité.

Au plaisir de vous en dire plus long la prochaine fois.

Martine Mounier

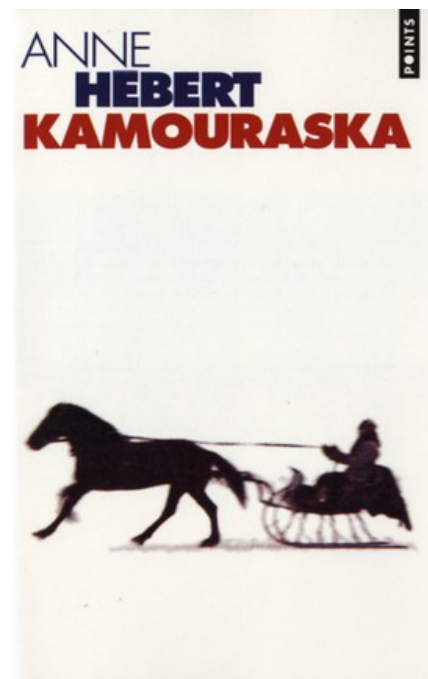


illustration : gallimardmontreal.com

Pour reprendre les mots de Michel Lagacé, « le nom Kamouraska est devenu « mythique » dans l'imaginaire des Québécois et des visiteurs étrangers ». (Rumeur du loup).

Pour plusieurs, «Kamouraska » évoque l'un des plus beaux villages du Québec aux magnifiques couchers de soleil et aux paysages à couper le souffle qui s'habillent de jaune en plein été et de blanc en plein hiver. Pour d'autres, « Kamouraska » évoque le titre d'un livre qu'ils n'auront même pas eu besoin de lire pour en connaître l'auteur et le sujet, sans oublier le film du même nom, que Claude Jutra décrivait en ces mots « Kamouraska, c'est Sorel. C'est la côte sud du St Laurent. C'est aussi une partie de notre histoire, de notre patrimoine social ». À la lecture de cette phrase, je refais le trajet aux côtés de Joséphine-Éléonore d'Estimauville de Sorel au Manoir Taché où elle va rejoindre son mari Louis-Paschal-Achille.

Actualités

L'élevage de chevaux, la plus belle des passions !!

Étant très jeune, j'ai attrapé un énorme virus, qui s'est transformé en maladie incurable. On la nomme: la maladie des chevaux...

Du haut de mes trois pommes, je suivais mon père dans le bois, tous les jours, avec notre Percheron, un cheval de trait qui était d'une aide précieuse pour sortir le bois. Malgré la grosseur, il était doux comme un agneau avec moi. Les chevaux ont souvent cette particularité avec les enfants. Ils ont un flair indescriptible. Ça doit être pour cette raison que je les aime tant !!

Ma passion s'est poursuivie à travers les années, j'ai eu la chance de demeurer sur une ferme, ce qui me permettait de garder mes chevaux chez moi. Mes parents m'ont toujours supporté dans cette passion, un peu folle, avouons-le...

La vie m'a amené dans la belle municipalité de Kamouraska (qui prend mari, prend pays à ce qu'on dit...). C'est donc en 2011 que je m'établiss dans le rang de L'Embarras, sur les terres de la ferme familiale de mes beaux-parents (ferme Gijamika). On y fait l'élevage d'agneaux, visites de ferme, camps de vacances ainsi que la vente de produits. Mon conjoint et moi y faisons également l'élevage de chevaux Quarter-horse. Nous avons quelques poulinières qui ont soigneusement été choisies pour offrir des poulains de qualité. L'élevage comporte beaucoup de plaisir, mais la patience est de mise, car la gestation dure 11 longs mois... (+/- 340 jours).

Le poulinage (la mise bas chez les juments) est un moment exceptionnel où les sentiments de fébrilité, d'anxiété et de bonheur se chevauchent. L'écurie est munie de caméras pour qu'on puisse suivre chaque instant, peu importe l'endroit où l'on se trouve, car lorsque les contractions commencent, il faut être sur place pour s'assurer que tout se passe bien. Le poulinage est habituellement assez rapide. Dans la nature sauvage, les juments poulinent très rapidement et les poulains se mettent debout dans la première heure (les chevaux étant des proies, ils doivent pouvoir fuir les prédateurs). Nous sommes toujours impressionnés de voir la vitesse à laquelle nos poulains se lèvent pour aller boire. C'est de toute beauté. Jour et nuit, les premières semaines sont cruciales. Nous devons les veiller pour nous assurer que tout se passe bien. Par la suite c'est l'éducation qui commence !! Oui oui, c'est comme des enfants. Juste de pouvoir les toucher partout demande du temps et beaucoup de patience. Nous devons leur apprendre les bonnes manières (ne pas ruer ni mordre, entre autre), à suivre en laisse, donner les pattes, etc.

Malheureusement, ces moments de pur bonheur se terminent

souvent par de la tristesse de les voir partir dans leurs nouvelles familles... Je suis un peu mère poule, je sais, mais j'aime bien sélectionner les acheteurs pour m'assurer qu'ils partent dans une bonne famille qui va en prendre soin.



Pierre-Luc Rivard—Photographe

Lors d'une visite à notre ferme cet été, vous découvrirez mon univers, soit le merveilleux monde des chevaux. Trois petites pouliches du printemps vous feront découvrir toute la beauté de ces petits êtres! Au plaisir de vous en raconter davantage !

Marie-Claude Gagnon

Trésorière de Partenariat des gens d'affaires de Kamouraska

FESTIVAL DES CHAMPIGNONS FORESTIERS DU KAMOURASKA CHEZ COTÉ EST

Du 2 au 4 septembre 2016

CONCOURS DU PLUS GROS CHAMPIGNON HOMARD* - 200 \$ À GAGNER!
DEMONSTRATIONS CULINAIRES DES CHEFS EN DIRECT
MENU TAPAS, KIOSQUES ET CONFÉRENCES
ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE EN FORÊT (inscription 418-495-2054 poste 112)
BANQUET GASTRONOMIQUE 5 SERVICES (réservation 418 308-0739)

PROGRAMMATION DISPONIBLE SOUS PEU

Les promoteurs: Café-Bistro, Biopterre, PRODUITS KAMOURASKA

Merci à nos partenaires et commanditaires: MRC de Kamouraska, BORÉALE, Mieux Vivant, gft

Actualités

LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE 2016 DE PARTENARIAT DES GENS D'AFFAIRES KAMOURASKA

Le 8 juin dernier, une trentaine de membres de Partenariat des gens d'affaires se réunissaient lors d'un 5 à 7 pour souligner le lancement de la saison touristique 2016 à Kamouraska, en présence de Monsieur le maire Richard Préfontaine.

La bonne humeur était au rendez-vous et c'est un verre à la main, offert par la Municipalité, que Martine Mounier, présidente de PGA, a chaleureusement remercié tous les membres présents.

La vedette de la soirée fut sans aucun doute, Anik Corminboeuf, directrice générale par intérim du Musée régional de Kamouraska, qui s'est présentée en costume d'époque comme aux temps où les villégiateurs, ancêtres des touristes modernes, venaient prendre les eaux à Kamouraska. Ne manquez pas d'aller voir la superbe exposition sur le sujet au Musée, et redécouvrez le patrimoine bâti du village en compagnie des guides habillées comme à l'époque.



Cette année, il y a plusieurs nouveautés à Kamouraska. Réjeanne Pelletier, artiste peintre bien connue de la région ouvre les portes de son atelier sur la rue Lauzier. Quai no 3- Art & Décoration, boutique installée dans le fournil en arrière de la chocolaterie La Fée Gourmande, où Camille Paradis, artiste peintre propose des œuvres d'art et objets de décoration inspirés des textures marines que l'on retrouve en bordure du fleuve Saint-Laurent. Impossible de passer sous silence les magnifiques rénovations du Bistro de la mer et la nouvelle adresse du Groupe REG'ART, qui accueillera les

visiteurs dans un lieu historique patrimonial, la sacristie de l'église de Kamouraska.

Avant de présenter les membres du CA, Martine Mounier a expliqué qu'en 2016, l'un des objectifs du CA de PGA, est de travailler pour faire de PGA une **association représentative de tous les gens en affaires à Kamouraska, qu'ils soient en tourisme ou non**. La composition du nouveau CA reflète bien cette ambition (voir Marée montante de juin 2016). La présence d'Ève Simard, Directrice générale du Centre d'Art nous a valu la visite d'une équipe de tournage qui travaillait à la réalisation d'un documentaire sur le Centre d'Art et son implication dans la communauté. Ce documentaire fera partie d'une série intitulée «Gens du pays», série qui présente des gens ayant choisi de s'établir en région et qui travaille à dynamiser leur terre d'accueil. Ce documentaire sera présenté en janvier 2017 sur la chaîne Unis.

Le CA de PGA vous remercie de votre participation, gage de confiance envers l'association qui vous représente.

Partenariat des gens d'affaires souhaite à tous ces membres une Bonne Saison Touristique 2016 et aux Kamouraskois(e)s un magnifique été.

Martine Mounier

Présidente de Partenariat des gens d'affaires de kamouraska



• Pour le choix • Pour le prix
Et surtout pour le service

Voir notre inventaire sur
kamouraskachrysler.com

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi
département pièces et services: 8h00 à minuit
département des ventes: 8h00 à 21h00

Kamouraskachrysler.com



Vous êtes importants pour nous.

Socio-culturel

De nombreuses activités à venir à votre Musée régional de Kamouraska

Conférence Gourmande au Musée régional de Kamouraska

Vendredi le 19 août, dès 11 heures vous êtes attendus pour notre première conférence gourmande au Café bistro Côté-Est.

Cette conférence est gratuite et il est possible d'y assister sans participer au brunch.

La conférence sera offerte par monsieur Denis Demars, président de l'Association québécoise du Cheval Canadien et la secrétaire trésorière madame Claude Richer. Nos conférenciers seront heureux de partager avec vous leur passion pour ce noble cheval. C'est une occasion à ne pas manquer. N'oubliez pas de réserver votre place si vous désirez profiter du brunch!

Ceux qui désirent manger, au cout de 20\$, tout en écoutant la conférence, doivent réserver car les places sont limitées.

Il s'agit d'un brunch froid qui saura certainement plaire aux gourmands et aux gourmets! Pour plus de détails, n'hésitez pas à communiquer avec le Musée régional de Kamouraska

muséekam@videotron.ca ou 418 492-9783



LE MUSÉE RÉGIONAL DE KAMOURASKA

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

Les 4 saisons de Thérèse Sauvageau
24 mai-26 août
partenaire le MCQ

Le cercle des fermières 101
26 août-31 octobre

EXPOSITIONS PERMANENTES

Prendre les eaux à Kamouraska

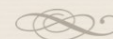
Au pays de l'anguille/ pêche et navigation

Patrimoine religieux

Enseignement et éducation

Agriculture et métier

VISITE GUIDÉE DU VILLAGE



Centre Santé La Grand Voile

Beau temps, mauvais temps, une évasion régénératrice.
Des soins personnalisés, massothérapie, bain et enveloppement.
Solarium, salon et terrasse. Le fleuve à vos pieds.

UN BIEN-ÊTRE ASSURÉ

168, avenue Morel, Kamouraska/418 492-2539/www.lagrandoile.ca



Socio-culturel

Deux activités à venir à Kamouraska!

Le Centre d'art de Kamouraska est fier de vous annoncer la tenue de ses deux prochaines activités-bénéfice qui auront lieu les 19 et 28 août prochain, soit son grand méchoui annuel et son encan d'œuvres d'art.

Pour la deuxième année consécutive, l'équipe du Centre d'art vous convie à son méchoui-bénéfice, le 19 août dès 17h30. Comme l'année dernière, le repas sera cuisiné par nul autre que Kim Côté, chef-propriétaire du café-bistro Côté Est. Porc et agneau grillés, salade de chou, pommes de terre au four et sauce sont au menu. En nouveauté cette année, une part de dessert sera également incluse dans le repas. Bières et vin seront en vente sur place.

La soirée prendra place dans la très élégante et champêtre grange du Manoir Taché, au 4 avenue Morel, domaine reconnu dans la région pour avoir été l'hôte du tournage de la série télévisée *Cormoran*. Des tables seront installées à l'intérieur de la grange et sur la terrasse devant le fleuve; il sera aussi possible d'amener vos chaises et couvertures et de profiter de l'accès à la plage, à la façon d'un pique-nique. Les convives pourront aussi, à leur guise, prendre leur repas pour apporter. La soirée sera agrémentée de musique, de lumières,

de photographies; et un tirage se fera entre toutes les personnes présentes.

Les billets sont en vente au coût de 25\$ par assiette, taxes comprises, et sont disponibles directement au Centre d'art de Kamouraska. Premier arrivé, premier servi; le nombre de places à l'intérieur et en terrasse est limité et nous ne prenons pas les réservations.

Un énorme merci à nos partenaires, soit L'Agnellerie inc. et Aliments Asta pour les viandes, Patate Rive-Sud pour les pommes de terre, les choux et les carottes, Côté Est pour l'investissement en temps et le soutien récurrent, Boréale pour les bières, ainsi que Monsieur Rosaire Michaud de nous permettre d'utiliser son terrain et ses installations.

De plus, le 28 août prochain à 14h00 se tiendra l'encan-bénéfice annuel au profit du Centre d'art de Kamouraska. La vente aux enchères sera animée, cette année encore, par Christian Bégin. Près de 40 œuvres d'art seront mis aux enchères pour l'occasion, grâce à la participation d'artistes de la région et d'ailleurs qui croient en la mission du Centre d'art et qui reconnaissent le rôle de l'organisme dans l'écologie de l'art actuel au Québec.

Dans une gamme de prix variés, peintures,

photographies et sculptures sauront satisfaire les goûts et les moyens de chacun et de chacune. L'enregistrement des participant(e)s se fera à 13h30. Cette deuxième activité-bénéfice prendra aussi place dans la grange du Manoir Taché qui, pour l'occasion, verra ses murs se garnir d'œuvres magnifiques et diversifiées.

L'équipe du Centre d'art vous attend en grand nombre à cet événement spécial où la chance est donnée à tous de se porter acquéreur de pièces uniques, créées par des artistes doués et reconnus, en plus de contribuer au sain développement d'une institution qui a à cœur le rayonnement des arts visuels et des métiers d'art.

Comme à son habitude, le Centre d'art de Kamouraska est ouvert à tous les jours de l'été, de 10h à 17h, et présente des expositions en art actuel pour des publics variés, adultes comme enfants. Pour toute demande d'informations concernant nos activités ou nos expositions, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 418 492-9458 ou par courriel à l'adresse suivante : comm_apj@hotmail.com.



**CENTRE D'ART
DE KAMOURASKA**

*Ouverture d'un bureau à
La Pocatière pour nous rapprocher
de notre clientèle de la MRC
de Kamouraska !*

Consultez nos chroniques sur notre site web
avocats-montmagny.com



LEMIEUX PARENT THÉBERGE
— AVOCATS s.n. —

TÉL.: 418 371-3114

708, 4^e AVENUE, BUREAU 104, LA POCATIÈRE

Me Lemieux Me T. Blais Me Boillard Me Bouffard Me Paradis Me Labrie Me Théberge

Nous avons ce qu'il vous faut, une équipe !

Socio-culturel

Festival International Eurochestries au Kamouraska



présenté par



CAMP MUSICAL
SAINT-ALEXANDRE
CAMPMUSICAL.COM

Programmation

MARDI 16 AOÛT

Église de Saint-Onésime-d'Ixworth
Orchestre à cordes BRÉSIL

Église de Saint-Pacôme

Orchestre symphonique MEXIQUE

MERCREDI 17 AOÛT

Église de Saint-Gabriel-Lalemant
Orchestre à cordes BRÉSIL

Église de Kamouraska

Orchestre symphonique MEXIQUE

JEUDI 18 AOÛT

Église de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Orchestre à cordes BRÉSIL
et les jeunes du CMSA QUÉBEC

Église de Mont-Carmel

Orchestre symphonique MEXIQUE

VENDREDI 19 AOÛT

Église de Saint-Pascal
Concert international de clôture avec
Chloé Sainte-Marie symphonique !
Sous la direction de Mathieu Rivest

Tous les concerts
sont à **19h30**

CONTRIBUTION VOLONTAIRE



Orchestre symphonique CONTRAPUNTO - Jeunes de Mexico



Orchestre à cordes FUNFEC - Jeunes du Brésil



Leandro Fernandes de Oliveira
Chef d'orchestre



Lizi Cenicerós
Chef d'orchestre



Chloé Sainte-Marie



Marco Toledo
Musicien représentant des
Eurochestries Internationales



PROGRAMMATION
ACCESSIBLE
WWW.CAMPMUSICAL.COM



Culture
et Communications
Québec



Nouvelles du Berceau...

Je profite de cette tribune pour remercier chaleureusement MM. Jacques et Marcel Paradis d'avoir bénévolement réparé la clôture du Berceau, qui en avait sérieusement besoin. Je lance une invitation à toutes les personnes passionnées d'histoire et de généalogie à se joindre au conseil d'administration du Berceau. Nous devons ajouter quelques membres pour que le comité soit plus actif et productif. Nous tiendrons environ quatre réunions par année, en plus d'une corvée (ménage du terrain), à l'automne et au printemps. Si cette invitation vous intéresse, veuillez communiquer avec Christian Pilon au 418 308-0569 ou au 418 492-9926.



Photo: Collection Musée régional de Kamouraska



Bernard
GÉNÉREUX

Député fédéral
Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup

bernard.generoux@parl.gc.ca



BERNARDGENEREUX.CA
1 855 881-9876

6, rue St-Jean-Baptiste est, bureau 101, MONTMAGNY (QC) G5V 1J7
277, rue Lafontaine, RIVIÈRE-DU-LOUP (QC) G5R 3A9
Édifice de la Confédération, pièce 485, OTTAWA (Ontario) K1A 0A6



Norbert Morin
Député Côte-du-Sud
418 492-7730
1 866 774-1893
nmorin-cds@assnat.qc.ca

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juin 2016

Sous la présidence du maire, monsieur Richard Préfontaine, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

RÈGLEMENT NO 2016.07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2007.05 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT ET DES VÉHICULES-OUTILS » REMPLAÇANT LES ARTICLES 2 ET 4 SOIT PAR UNE NOUVELLE DÉFINITION DU MOT CAMION ET PAR L'AJOUT D'UNE EXCLUSION SUR LE TRANSPORT PAR CAMION SUR LA ROUTE LAPOINTE.

CONSIDÉRANT QU'UN règlement portant le numéro 2007-05 intitulé « Règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport et des véhicules-outils » est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ; **IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la Municipalité de Kamouraska adopte le règlement portant le numéro 2016.07 (*Ce règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux » ou en personne au bureau municipal sur les heures d'ouverture.*)

RÉSOLUTION D'ACCEPTATION ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP (UTILISATION DE LOCAUX POUR LE CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2016)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska accepte le protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup concernant l'utilisation de locaux se trouvant à l'École Saint-Louis pendant la saison estivale pour le Camp de jour – ÉTÉ 2016 (terrain de jeux).

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET |K|OLLABORATION DÉPOSÉ AUX PROGRAMMES DE SOUTIEN DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2016 – MRC DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska appuie la demande d'aide financière présentée dans le cadre des Programmes de soutien de l'entente de développement culturel 2016 – MRC de Kamouraska dans le cadre des projets innovants volet 2.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION CONCERNANT LA RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ (ROUTE DU PAIN-DE-SUCRE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale à procéder à une demande de soumissions sur invitation concernant le remplacement de glissières de sécurité dans le secteur de la Route du Pain-de-Sucre.

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès

-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

→Suivi du dossier de mise aux normes de l'eau potable.

→Retour de la mission économique à Montréal.

→28 ou 29 juin prochain : accueil des maires des villages riverains, préfet, représentant du MAMOT.

→Remplacement du photocopieur avec option de production du journal local.

CORRESPONDANCE POUR MAI 2016 POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTION D'APPUI AU SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Kamouraska accepte de contribuer financièrement, comme par les années passées, au soutien du Symposium de Peinture du Kamouraska.

RENOUVELEMENT DE L'ABONNEMENT À LA REVUE «CONTINUITÉ»

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska renouvelle son abonnement à la Revue Continuité pour une période de deux (2) ans. Coût : 78.18 \$

AUTORISATION DE COLLECTE PORTE-À-PORTE POUR LE SYMPOSIUM DE PEINTURE

Conseil municipal de Kamouraska



IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise monsieur Jean-Guy Synnot à procéder à une collecte porte-à-porte afin de recueillir des fonds applicables au Symposium de peinture du Kamouraska.

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise monsieur Richard Préfontaine, maire, à assister au Congrès qui se tiendra les 29 & 30 septembre ainsi que le 1er octobre à Québec ; **QUE** les frais de séjour et de déplacement soient remboursés.

RÉSOLUTION SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE lors de la rencontre de la MRC du 4 mai 2016 sur la sécurité civile, les invités à la rencontre ont proposé que des demandes d'assistance ou de soutien en matière de sécurité civile soient acheminées à la MRC de Kamouraska afin que les municipalités spécifient leurs besoins, s'il y a lieu ; **ATTENDU QUE** la municipalité de Kamouraska demande l'assistance ou le soutien de la MRC de Kamouraska dans le cadre du dossier de sécurité civile municipale en spécifiant ces besoins ; **ATTENDU QUE** la MRC soumettra aussi prochainement un sondage aux municipalités afin

d'analyser l'état de situation régional de la sécurité civile sur son territoire; **IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** le conseil transmettra cette demande à la MRC de Kamouraska.

Avis de motion est présenté par Gilles A. Michaud visant l'adoption ultérieure d'un règlement modifiant le règlement 2006-08, art. 2, concernant l'augmentation du tarif exigé pour l'émission d'un permis d'installations septiques de résidences isolées.

Avis de motion est présenté par Dany Bossé visant l'adoption ultérieure d'un règlement modifiant le règlement de zonage 1991-02, art. 4.2.2.1 et l'ajout de l'article 4.3.3 concernant la construction et/ou l'aménagement de portails d'entrée.

ABROGATION DU RÈGLEMENT 2016-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-08 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska abroge le règlement 2016-06 modifiant le règlement 2007-08 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 ; **QUE** le ministre, de par ses pouvoirs, décrètera les changements qui seront apportés au

financement des centres d'urgence 9-1-1. Le tout deviendra officiel aussitôt que ces changements seront inscrits dans la Gazette officielle du Québec.

MANDATS AU COMITÉ DE TRAVAIL DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise la formation d'un Comité municipal de travail, visant l'agrandissement du Centre communautaire (mise aux normes des locaux existants) où siègeront les personnes suivantes : Valérie Dumont, adjointe administrative ; Benoit Randall, agent de développement ; Michel Lavoie, conseiller municipal ; Pascal Morneau, conseiller municipal ; Hervé Voyer, conseiller municipal ; Viviane Métivier, représentante de la population.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Retenue sur le dernier paiement (demande de production de facture).
- Question sur les THM (trihalométhanes). Explications du maire.
- Règlementation à prévoir afin d'éviter le dépôt de matières récupérables (stationnement du Centre communautaire).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Vous avez de magnifiques photos représentant Kamouraska et vous souhaiteriez qu'elles soient mises en valeur? Ça tombe bien, car la municipalité désire agrandir sa banque de photos pour les utiliser dans ses publications et améliorer son image! Faites-les parvenir par courriel à developpement@kamouraska.ca

Merci de votre précieuse collaboration!

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2016

Sous la présidence du maire, monsieur Richard Préfontaine, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf monsieur Michel Lavoie qui est absent.

OUVERTURE ET ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LA RÉPARATION DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, suite à l'ouverture des soumissions, la municipalité accepte la soumission de Rénoflex si conforme au devis de soumission. La municipalité se réserve le droit de fractionner le contrat sur deux ans si, après une demande de paiement payable sur deux ans, est refusée.

Réception de deux soumissions : Rénoflex : 31 693.08 \$ (incluant les taxes) et **Les Entreprises Rémi Charest Inc. :** 34 379.91 \$ (incluant les taxes).

EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1997-01 adopté par la municipalité de Kamouraska visant la création d'un fonds de roulement ; **CONSIDÉRANT QUE** l'article 1094.1 du Code municipal autorise la municipalité à emprunter à son fonds de roulement pour des dépenses d'immobilisations ; **IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la Municipalité de Kamouraska autorise un emprunt à son fonds de roulement en date du 4 juillet 2016 d'une somme de : 8 326.00 \$ afin de pourvoir au paiement de l'achat d'un nouveau photocopieur ; **QUE** le remboursement de cette somme s'établira en cinq versements égaux à compter du 4 juillet 2017 dont les recettes proviennent du fonds général de la municipalité. Le terme du remboursement ne peut excéder le 4 juillet 2021.

RÈGLEMENT N° 2016.08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2006.08 CONCERNANT LES COÛTS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION AFIN D'AUGMENTER LE

TARIF EXIGÉ POUR L'ÉMISSION D'UN PERMIS POUR INSTALLATIONS SEPTIQUES.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Kamouraska ; **CONSIDÉRANT QU'UN** règlement concernant les permis et certificats (1991.01) modifié par le règlement 2002.08 et le règlement 2006-08 est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Gilles A. Michaud, conseiller, lors de la séance ordinaire du 6 juin dernier ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 juillet 2016 conformément à l'article 125 de la Loi ; **IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la Municipalité de Kamouraska adopte le règlement portant le numéro 2016.08 ; L'article suivant : 3.2.2.4 du règlement 1991-01 modifié par les règlements 2002.08 et 2006.08 relatif au tarif exigé pour l'émission des permis de construction sera remplacé par la modification du tarif pour l'émission d'un permis pour installations septiques soit : **TARIF EXIGÉ** : - permis de construction d'une installation septique : 80.00 \$

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006.08, art. 3.2.2.4, CONCERNANT LES COÛTS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION AFIN D'AUGMENTER LE TARIF EXIGÉ POUR L'ÉMISSION D'UN PERMIS POUR INSTALLATIONS SEPTIQUES.

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska applique sur son territoire un règlement sur l'émission des permis et certificats (1991-01) modifié par les règlements 2002-08 et 2006-08 et qu'il apparait opportun d'apporter des modifications à ce règlement ; **ATTENDU**

QUE pour adopter un tel règlement, la municipalité ; doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ; **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Dany Bossé **APPUYÉ PAR** Pascal Morneau **ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, RICHARD PRÉFONTAINE, DE PROCÉDER AU VOTE ; ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

1. D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2016-08 qui devra être soumis à une consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi.
2. De fixer au 1^{er} août 2016 à 20H00 l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra à la salle du conseil sur le projet de règlement.

PROJET : RÈGLEMENT 2016.09 : PROJET DE RÈGLEMENT N° 2016.09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1991-02 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PORTAILS D'ENTRÉE.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Kamouraska ; **CONSIDÉRANT QU'UN** règlement concernant les usages autorisés dans les cours avant, latérales et arrière (1991-02) est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ; **CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Dany Bossé, conseiller municipal, lors de la séance ordinaire du 6 juin dernier ; **EN CONSÉQUENCE, sur proposition de** Pascal Morneau **appuyé par** Dany Bossé que le règlement suivant, portant le numéro **2016.09**, soit adopté; **ARTICLE 1** : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ; **ARTICLE 2** : Le règlement de

Conseil municipal de Kamouraska



zonage numéro 1991-02 est modifié par l'ajout à l'article 2.6, de la définition « Portail d'entrée » suivante : **Portail d'entrée** : porte extérieure s'apparentant à une clôture ayant pour but de contrôler l'accès à une voie pour véhicules motorisés ou à une voie piétonnière ; **ARTICLE 3** : Le règlement de zonage numéro 1991-02 est modifié par le remplacement du premier paragraphe du premier alinéa de l'article 4.2.2.1 par ce qui suit : Dans la cour avant, seuls sont permis les usages suivants : Les trottoirs, plantations, allées et autres aménagements paysagers, de même que les clôtures, haies, murets et portails d'entrée, conformément aux dispositions du présent règlement ; **ARTICLE 4** : Le règlement de zonage numéro 1991-02 est modifié par le remplacement du titre de la sous-section 4.3 par ce qui suit : 4.3 Clôtures, haies, murs, murets et portails d'entrée. **ARTICLE 5** : Le règlement de zonage numéro 1991-02 est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 4.3.2.1 de l'article 4.3.3 suivant : 4.3.3 : Dispositions applicables aux portails d'entrée La hauteur maximale d'un portail d'entrée est de deux mètres vingt-cinq (2,25 m) pour les colonnes et un mètre soixante-quinze (1,75 m) pour les portes du portail ; La largeur maximale de l'ensemble de la construction tenant lieu de portail d'accès (colonnes, murs, portes) est de huit (8) mètres pour celui destiné aux véhicules motorisés et de deux mètres cinquante (2,5) mètres pour celui réservé à une voie piétonnière ; Les colonnes de tout portail d'entrée doivent être implantées à une distance minimale de deux (2) mètres de toute ligne latérale de propriété ; Les colonnes de maçonnerie doivent être implantées à deux mètres cinquante (2,5 m) et plus de l'emprise du chemin, tandis que les colonnes bâties avec les autres matériaux autorisés doivent être implantées à cinquante centimètres (50

cm) et plus de l'emprise du chemin ; Seuls les matériaux suivants sont autorisés pour la construction d'un portail d'entrée : la pierre; la brique; le métal ouvragé; le bois. Les matériaux prohibés pour les portails d'entrée sont les mêmes que ceux pour les clôtures, murs et murets à l'article 4.3.1. Les portes du portail doivent être ajourées; Un seul portail d'entrée pour accès aux véhicules motorisés est autorisé par terrain.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1991-02 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PORTAILS D'ENTRÉE.

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement; **ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Pascal Morneau **APPUYÉ PAR** Dany Bossé **ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, RICHARD PRÉFONTAINE, DE PROCÉDER AU VOTE ; ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

1. d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2016.09 conformément à l'article 124 de la Loi;
2. de fixer au 1er août 2016, à 20H00, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le premier projet de règlement

RÉSOLUTION DÉSIGNANT LA PERSONNE AUTORISÉE À SIGNER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska désigne madame Mychelle

Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la demande d'aide financière déposée au Programme d'infrastructure communautaire Canada 150.

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'OMH DE KAMOURASKA ET PARTICIPATION AU DÉFICIT D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers vérifiés 2015 de l'Office municipal d'Habitation qui totalise un déficit d'opération de 9 552.00 \$; **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit adopter les états financiers puisqu'elle participe financièrement à 10 % du déficit ; **CONSIDÉRANT** le versement d'un montant de 883,00 \$ en date du mois de mars 2015 représentant le déficit budgété ; **EN CONSÉQUENCE, IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de Kamouraska adopte les états financiers vérifiés 2015 par l'auditeur Mallette SENCRL, de l'Office municipal d'Habitation avec un déficit de 9 552,00 \$; **QU'UN** surplus de 161, 00 \$ pour le budget de l'année 2016 ayant été versé à l'Office, le montant de 72,00 \$ que la municipalité devrait verser à l'Office est amplement compensé.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA À LA CPTAQ - LOT 4 006 933.

ATTENDU QUE la municipalité effectue actuellement des démarches auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) en vue d'obtenir son autorisation pour la création d'une servitude visant la construction, l'entretien et le maintien d'une citerne-incendie sur le lot 4 006 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, propriété de Ferme Di-Kam ; **ATTENDU QUE** la demande d'autorisation y relative a été signée par la municipalité ce jour et sera transmise par voie électronique

Conseil municipal de Kamouraska



à la CPTAQ sous peu ; **ATTENDU QUE** la municipalité de Kamouraska, bien que demanderesse, doit, en conformité des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, donner son avis relativement à la demande d'autorisation qu'elle présente ; **ATTENDU QU'**en regard de ladite loi, la municipalité doit transmettre un avis en tenant compte des critères qui y sont mentionnés (articles 58.2 et 62) et doit y inclure une indication quant à la conformité de la demande qu'elle présente ; **ATTENDU QUE** l'autorisation recherchée n'aura aucun impact sur l'activité agricole du secteur ; **ATTENDU QU'**il n'y a pas lieu de préciser s'il existe, ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, des espaces disponibles ; **ATTENDU QUE** le projet présenté ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale en vigueur ; **EN CONSÉQUENCE, IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de Kamouraska poursuivre la démarche entamée par elle dont le but est l'obtention de l'autorisation de la CPTAQ pour la création d'une servitude visant la construction, l'entretien et le maintien d'une citerne-incendie sur le lot 4 006 933, propriété de Ferme Di-Kam ; d'indiquer à la CPTAQ que son projet est conforme à la réglementation municipale actuellement en

vigueur ; de recommander à la CPTAQ de donner suite à l'analyse de la demande d'autorisation qui lui est soumise.

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

→ Suivi au dossier de mise aux normes de l'eau potable.

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES
PAYÉES AU 30/06/16 : 160 938,67 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :
36 602.61

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR JUIN :
197 541.28 \$

DEMANDE DE SOUMISSION POUR
ASPHALTAGE (PHASE II) RANG DU CAP

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale à

préparer une demande de soumission publique sur le SÉAO visant la réfection d'une partie du Rang du Cap sur une longueur approximative de 800 mètres avec pulvérisation de l'asphalte existante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question sur le stationnement des bateaux,...
- Question sur les matières résiduelles.
- Suivi sur la réfection (phase II & III) du quai Taché.
- Félicitations pour le communiqué transmis pour la gestion des matières résiduelles.
- Vol de panneaux de signalisation dans la paroisse (faire un communiqué). Aviser si quelqu'un a vu quelque chose.....Être vigilant.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Veuillez noter que la prochaine rencontre du CCU aura lieu le 22 août prochain.

Saint-Denis

 Saint-André

Saint-Philippe-de-Néri

 Saint-Pascal/Saint-Bruno

Mont-Carmel

 Kamouraska

 Saint-Germain

Mieux se
connaître,
pour mieux
avancer.

Desjardins
Caisse du Centre de Kamouraska

Divers

Message du Service intermunicipal de sécurité incendie

Le monde de l'incendie est en transformation depuis quelques années au Québec. Le Ministère de la Sécurité publique, au travers ses nouvelles orientations, a demandé aux municipalités régionales de se doter d'une réglementation incendie. La MRC du Kamouraska a produit un modèle de réglementation incendie pour les municipalités afin de se conformer à ce point du schéma de couverture de risque en incendie.

Pour les propriétaires de maison unifamiliale, la nouvelle réglementation ajoute les dispositions suivantes: lorsque le logement est sur plus d'un étage, un avertisseur de fumée doit être installé sur chaque étage.

Tous les avertisseurs de fumée alimentés à l'électricité doivent avoir une batterie pour assurer leur fonctionnement en cas de panne électrique. Les avertisseurs de fumée doivent être remplacés aux 10 ans. S'il n'y a pas de date inscrite, l'avertisseur doit être remplacé.

Le propriétaire d'un logement à l'obligation de fournir un avertisseur de fumée par étage à ses locataires. Les locataires doivent les maintenir en fonction et changer les piles au besoin.

Christian Madore

L'HERBE À POUX Ça s'arrache !



Vous reconnaissez cette plante ?

Arrachez-la ou coupez-la deux fois par an, à la mi-juillet et à la mi-août et répétez ces actions chaque année.

Juin, juillet, août: fini l'herbe à poux !

BIOMÉTHANISATION VS COMPOSTAGE DOMESTIQUE



ACCEPTÉ

BIOMÉTHANISATION - BAC BRUN

- Fruits et légumes
- Oeufs et coquilles
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Tartinade, confiture, condiments
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Aliments frits ou en sauce
- Fleurs et plantes



ACCEPTÉ

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

- Fruits et légumes
- Oeufs et coquilles
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Tartinade, confiture, condiments
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Aliments frits ou en sauce
- Fleurs et plantes

Matières acceptées dans le bac brun, mais à éviter dans le compost domestique

REFUSÉ

- Résidus de désherbage
- Viandes, volailles et os
- Poissons, fruits de mer
- Produits laitiers
- Graisse animale et végétale
- Papier journal et sacs en papier
- Boîtes de pizza et de pâtisserie
- Essuie-tout

- Résidus de désherbage
- Viandes, volailles et os
- Poissons, fruits de mer
- Produits laitiers
- Graisse animale
- Papier à encre de couleur
- Boîtes de pizza et de pâtisserie
- Essuie-tout blanchis au chlore

REFUSÉ

- Sacs en plastique (TOUS types de sacs en plastique refusés)
- Matières recyclables
- Liquides
- Vêtements
- Résidus domestiques dangereux
- Cendres, même refroidies
- Animaux morts, litière d'animaux
- Couches, tampons et serviettes hygiéniques
- Arbustes et branches
- Feuilles d'automne
- Sciure et copeaux de bois
- Terreau d'emportage, terre ou sable

Accepté dans le compostage domestique



La biométhanisation est un processus de digestion des matières organiques, qui a lieu dans une usine, où des bactéries digèrent vos restes de table dans des méthaniseurs, en moins de deux semaines. Le compostage domestique produit du compost, tandis que la biométhanisation produit deux choses : du biométhane liquéfié pour faire rouler des camions et du digestat (un fertilisant pour le sol qui s'apparente au compost). Ces deux pratiques ne sont pas en compétition l'une avec l'autre, au contraire, elles sont complémentaires tant par les matières acceptées que par la façon de participer.

Divers

Un prestigieux prix pour Cynthia Pelletier

Le vendredi 10 juin dernier, à l'église de Saint-Pascal, dans le cadre du Gala des mérites de l'école secondaire Chanoine-Beaudet, Cynthia Pelletier de Kamouraska s'est vue remettre la Médaille du Gouverneur Général. Ce prestigieux prix, décerné à l'élève qui a su maintenir la plus haute moyenne générale de son niveau et ce, tout au long de son secondaire est accompagné d'une médaille de bronze à l'effigie du gouverneur général, l'honorable David Johnston et de sa femme, Sharon Johnston, et d'un certificat signé par le représentant de la reine lui-même. Bravo Cynthia, nous sommes fiers de toi!



Activités au Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska

L'équipe du **Centre-Femmes La Passerelle** est heureuse de vous inviter à la première activité de la saison. Pour cette occasion, l'équipe vous attend à une épiluchette de blé d'inde. L'activité aura lieu au Centre-Femmes, 710 rue Taché à St-Pascal, **mardi le 13 septembre à 16h**. Invitez une amie, une voisine, une cousine ! C'est gratuit ! Bienvenue à toutes!

Cueillette de pommes à Ste-Anne de la Pocatière, mardi 27 septembre. Rendez-vous au Centre-Femmes pour 13h30 et il vous en coûtera seulement \$3 pour le transport. En cas de pluie,

activité remise au lendemain. Nos chroniques **Toast et Café** si populaires reprennent cet automne ! La première, qui aura lieu jeudi le 29 septembre dès 9h00 dans les locaux du Centre-Femmes La Passerelle au 710, rue Taché à St-Pascal, aura pour sujet « **Sommeil et insomnie** ». Elle sera animée par Raphaëlle Paradis, pharmacienne. Pour toutes les activités, inscrivez-vous au Centre-Femmes au 418 492-1449.

www.lapasserelledukamouraska.org

PLACES EN Garderie SUBVENTIONNÉE DISPONIBLES À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Les services à la Famille de Saint-Denis est une garderie située au cœur du village de Saint-Denis au 5, route 132 Est, près de l'école, de l'église et du site historique la Maison des Chapais.

La garderie possède une cour extérieure clôturée et sécuritaire. Elle compte deux locaux (deux groupes de 8 enfants) et possède une grande salle pour des jeux de groupe et des activités spéciales. Tous les jours, deux collations et un dîner équilibré, approuvés par une nutritionniste et préparés par une cuisinière sur place, sont servis.

La garderie compte 16 places de 18 mois à 5 ans et pour

septembre 2016 nous aurons plusieurs enfants qui vont quitter pour la maternelle, libérant ainsi plusieurs temps pleins.

Pour vous inscrire, vous devez-vous rendre sur le site internet le www.laplace0-5.com

Pour de plus amples informations ou pour nous visiter, vous pouvez nous rejoindre aux 418 498-3541 ou le 418 498-2330 et demander Lynda Landry, gestionnaire.

Au plaisir d'accueillir vos petits trésors!!!!

Forum missionnaire

Afin de permettre à tous d'en apprendre d'avantage et d'échanger sur le tournant missionnaire, qui amènera bientôt des changements dans notre diocèse, vous êtes tous conviés, dès 9h30 dimanche matin le 11 septembre 2016, en l'église de Sainte-Hélène. Il n'y aura pas d'autres messes ce dimanche dans notre Unité pastorale soient : Kamouraska, St-Pascal, St-Bruno, St-Germain, St-André et St-Joseph. Bienvenue à tous à ce rassemblement qui intégrera une célébration eucharistique à 11h00.

Francis Voyer, délégué de la paroisse de Kamouraska.

Centre
CHIROPRATIQUE
Kamouraska

D^{re} Édith Lebel - D^{re} Judith Lilley
Chiropraticiennes
179 route 230 Ouest, La Pocatière | 418 856-4120
MEMBRES DE L'ORDRE DES CHIROPRA TI CI EN S DU QUÉBEC

IGA Saint-Pascal

400, Chapleau
Saint-Pascal (QC)
G0L 3Y0
tél. : (418) 492-2902
télé. : (418) 492-7566
courriel : iga08595andre.tanguay@sobeys.com

André Tanguay
Propriétaire

Mot de nos lecteurs

KAMOURASKA MON TERROIR

Les terres de Kamouraska ouvrent leurs portes au regard contemplatif d'un marcheur détendu. De prime abord, les foins de mer, épis d'or qui semblent danser avec le va-et-vient d'un vent au rythme vigoureux. À la fin de la journée, la fine brise les déplace tranquillement et relève leurs fatigues quotidiennes.

Si notre promeneur arrive au *Chemin des Roses*, long couloir bordé de rosiers, il s'exalte avec des effluves qui rosissent son odorat. C'est alors qu'il se sent envahi par un essaim de verdure contrastant avec le rouge et le blanc de fleurs, regorgeantes de vie. Là se joue le destin de milliers d'insectes, en lutte continue pour obtenir le précieux nectar de vie. En même temps, les rosiers, armés de chardons, rejettent les intrus qui traversent ces haies sans se soucier des épines. Quand la soie d'Amérique, beau panache déguisé en fleur, répand son allure au premier souffle du vent, celle-ci élève sa semence au bord des terres : cadeau magique de sa transparence rosée.

Si la vue change de rive on observe par dessus la vastitude du fleuve les montagnes ondulantes, comme des vagues fixées à la terre, et fières sentinelles de la Côte-Nord.

Si notre marcheur descend à la grève, et que par hasard, le vent du sud-ouest, qui ébranle les consciences, souffle en toute splendeur, alors le spectacle insolite commence : une course entre le sable, élevé par le vent, et des morceaux de varech qui roulent à

toute vitesse sur la plage. À la fin de leur éphémère voyage, l'accélération du varech s'impose et gagne l'étrange pari de la nature.

Lorsqu'on regarde le cap qui borde le chemin de la grève, le caprice de l'abondance se montre impénétrable avec ses hauts conifères et ses feuillus flamboyants en été. Dénudé en automne, il laisse derrière lui un spectacle réverbérant et polychrome. Par contre, la créativité humaine a fait en sorte que certaines parties du cap soient des terrasses ornementées de toutes sortes de fleurs : bouquet délicieux pour le regard averti.

Si un promeneur veut se salir, il prendra à marée basse la route à pied vers l'île aux Corneilles. Même s'il cale un peu, la vase lui donne un monde à contempler : les petites flaques d'eau, remplies de « queues de poêlon » qui flottent à merveille dans un microcosme d'eau salée. Si l'on soulève les cailloux où traîne le varech, on suivra le sillon laissé par une sangsue en quête de cachettes. À mi-chemin, si on lève les yeux, on observe à distance maints piquets, alignés comme d'espionnes soldats attachés par de longues cordes aux filets et cages inoffensives. Celles-ci, à la marée montante, deviennent de cruelles trappes pour les anguilles qui serpentent le fleuve, à la recherche d'un océan où se reproduire.

À l'arrivée, notre voyageur peut faire le tour de l'île, et s'il est chanceux, il pourra contempler le

spectacle d'une vie : un béluga plongeant et laissant sa blancheur resplendir au soleil. Sans se soucier du visiteur inattendu, il s'adonnerait, à pleine joie, à une baignade spectaculaire. Sans un bruit, on remercie les bélugas et on devance la marée qui monte à pas d'homme : c'est le temps du retour. Arrivé à la grève, on respire tranquille et on apprécie les salutations des foins de mer, les vagues remplissant à nouveau la boue, à peine quittée par le marcheur.

Fin de la promenade. Il saute sur les crans rocheux : il a envie d'écrire, mais il préfère mieux une splendide chevauchée des Valkyries sur les hauts et les bas des rochers bordant la plage. Devant soi, la fusion de terre et mer, issue du mariage du béton et de la vase : la longueur d'un quai pénétrant avec vigueur n'importe quelle marée, tranquille ou agitée. En parallèle, l'autre quai se courbe en douceur comme s'il voulait embrasser son opposé, laissant au centre une trappe d'eau pleine de varech.

Le temps passe et dévoile la lune à son comble, reflétant son image par dessus les maisons. À la fin de son parcours elle ira, patiente, à la rencontre du Fleuve et des eaux salées en provenance du Golfe et chargées des odeurs de la Gaspésie.

GUIDO MACIAS-VALADEZ

Avec mes remerciements pour les suggestions affectueuses de Alice Côté et Katia Macias-Valadez.



Construction
Yves Gosselin

Entrepreneur général
Construction - rénovation

Résidentiel
et commercial

9, Route Lauzier
Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Tél.: (418) 492-3492
(418) 714-5736

R.B.Q.: 8318-2667-51



Ramonage de cheminées
Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608
Bur. : 418 860-2100
ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection
Installation / Réparation
Déneigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

Agenda

Août 2016

1 août, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
2 août	Collecte des matières recyclables et organiques		418 492-6523 poste 1
9 août	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
16 août	Collecte des matières recyclables et organiques		418 492-6523 poste 1
17 août	Eurochestries—Orchestre symphonique MEXIQUE	Église de Kamouraska	418 492-6523 poste 3
19 août, 11h00	Conférence gourmande par le Musée de Kamouraska	Café Bistro Côté Est	418 492-9783
19 août, 17h30	Méchoui-bénéfice pour le Centre d'art (réservation)	Grange du Manoir Taché	418 492-9458
22 août	Rencontre du CCU		418 492-6523 poste 2
23 août	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
28 août, 14h00	l'encan-bénéfice annuel au profit du Centre d'art de Kamouraska	Grange du Manoir Taché	418 492-9458
30 août	Collecte des matières recyclables et organiques		418 492-6523 poste 1

Septembre 2016

3-4 septembre	Festival des champignons forestiers	Café Bistro Côté Est	418 308-0739
3-4 septembre	Reg' Art en Couleurs	Près de l'église de Kamouraska	418 856-2589
6 septembre	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
10-11 septembre	Parcours Découverte du terroir de Kamouraska	Dans la municipalité	418 492-6523 poste 3
11 septembre	Journées portes ouvertes de l'UPA	Ferme Gijamika	418 492-5304
12 septembre, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
13 septembre	Collecte des matières recyclables et organiques		418 492-6523 poste 1
19 septembre	Rencontre du CCU		418 492-6523 poste 2
20 septembre	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
25 septembre, 14h00	Conférence sur l'identité du Madawaska, par le Musée de Kamouraska	Musée régional de Kamouraska	418 492-9783
27 septembre	Collecte des matières recyclables et organiques		418 492-6523 poste 1



www.kamouraska.ca

Suivez-nous sur Facebook: Municipalité de Kamouraska

Quai des Bulles

Savonnerie artisanale



KAMOURASKA

ATELIER ET BOUTIQUE
66, AVENUE MOREL
418 492-9673
OUVERT À L'ANNÉE 7/7



QUAIDEBULLES.CA

Boulangerie Niemand



Horaire 2016

de la St-Jean à la Fête
du travail:
ouvert tous les jours

Au plaisir de vous servir
entre 8h00 et 18h00

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

CHOCOLATERIE

★ La Fée ★ Gourmande



KAMOURASKA



Chocolaterie

La Fée Gourmande

167, avenue Morel, Kamouraska
418 492-3030
www.lafeegourmande.ca

Chocolats fins
Caramels et tartinades
Confiseries et nougats
Desserts
Glaces et sorbets
Cafés, thés, chocolat chaud



Auberge

Quatre unités d'hébergement dans une maison
québécoise construite en 1850.

Concept « Couette et Chocolats » qui inclut un
petit-déjeuner fruité et chocolaté.



POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec

www.poissonnerielauzier.com